



**Fini la confusion au sein des groupes de préparation aux concours administratifs. C'est du moins ce que laisse transparaître la note d'information** signée le 20 juillet dernier par le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative (Minfopra).

Dans le document, Joseph LE martèle : « En ce qui concerne les recrutements organisés par le département ministériel dont il a la charge ou les concours d'entrée à l'Enam, aucun individu ou groupe n'a été mandaté pour effectuer les cours de préparation, encore moins pour sélectionner les candidats ».

Cette sortie du Minfopra fait suite aux informations selon lesquelles, un réseau de corruption a été mis en place par un groupe de préparation à ces concours. Ce dernier se dit bien introduit dans l'administration et promet la réussite à ses candidats, au prix de quelques billets de banque.

Par conséquent, le ministre invite les postulants et leurs proches à ne pas se laisser berner par des vendeurs d'illusions et autres escrocs, dont les agissements délictueux sont sévèrement réprimés par les lois et règlements de la République.

La note d'information du ministre précise d'ailleurs que toute personne identifiée pour ces faits fera systématiquement l'objet de poursuites judiciaires. Du reste, l'article 163-1 du Code pénal

applicable en la matière dispose « Est puni d'un emprisonnement de deux (2) à cinq (5) ans et d'une amende de deux cent mille (200.000) à deux millions (2.000.000) ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, en usant des pratiques de corruption, facilite l'admission ou provoque l'échec d'un candidat à un concours administratif ou à un examen. »

Et ce n'est pas tout. « Est puni des peines prévues à l'alinéa 1er ci-dessus, quiconque en raison des pratiques de corruption, déclare admis un ou plusieurs candidats n'ayant pas composé », peut-on lire dans le texte du Minfopra.

En attendant que ceux qui ont décidé d'évoluer en dehors de la réglementation soient mis hors d'état de nuire, le Minfopra exhorte tous les candidats et usagers victimes ou témoins de telles pratiques à les dénoncer à l'adresse électronique [joseph.le@minfopra.gov.cm](mailto:joseph.le@minfopra.gov.cm), à la cellule de lutte contre la corruption ou au courriel [clcminfopra@gmail.com](mailto:clcminfopra@gmail.com).

Actions qui contribueraient à réduire la corruption dans le triangle national et à assurer l'égalité des chances dans l'accès aux grandes écoles.

**Cameroon Tribune**